



<http://mairie.montgenevre.com>

Bravo et merci Richard !!!



**Notre ambassadeur rayonnant
à l'échelon mondial du ski de fond**

Il sera présent, parmi nous, à l'occasion de la 32e édition de la 1000 pattes (7 avril) qui sera aussi le cadre de l'inauguration du stade de ski de fond à son nom.



SKI DE FOND Championnats du monde : relais 4 x 10 km messieurs à Seefeld (Autriche)

Une histoire de France



REPÈRES

■ LA NORVÈGE RESTE INVAINCUE

La Norvège s'est imposée vendredi sur le relais 4 x 10 km messieurs devant la Russie et la France. Depuis le début de ces championnats du monde à Seefeld en Autriche, elle a remporté tous les titres des épreuves masculines (sprint libre, skiathlon, team sprint classique, 15 km classique, relais 4 x 10 km). Il reste une course dimanche aux Norvégiens, le 50 km libre, pour réaliser le grand chelem.

Richard Jouve, Clément Parisse, Maurice Manificat et Adrien Backscheider savourent leur troisième place. AFP/Joë KLAMAR

Adrien Backscheider, Maurice Manificat, Clément Parisse et Richard Jouve ont terminé 3^e du relais vendredi. C'est la quatrième médaille de bronze des Bleus sur 4x10 km en cinq ans dans un grand événement, JO et Mondiaux confondus.

La caméra ne les lâche plus. Leur joie est brûlante. Hypnotique. Maurice Manificat joue les chefs de bande. Le Haut-Savoyard hurle à gorge déployée. Dans son dos, Clément Parisse rit comme un gosse pris la main dans le sac. Adrien Backscheider les accompagne. Hilare. Au mi-

lieu, Richard Jouve, muscles tendus, sourit. Surpris d'être ici, lui le sprinter, vient d'offrir la médaille de bronze du relais à ses trois potes de la distance.

Faivre : « Avec notre collectif soudé »

C'est la quatrième fois en cinq ans que l'équipe de France accroche une médaille de bronze dans un grand événement. Sotchi il y a 5 ans, Falun en 2015, PyeongChang il y a un an et maintenant Seefeld. Ligne de vie d'une histoire qui se vit à plusieurs mais se raconte d'une seule voix. « On est installé, mesure François Faivre, chef

d'équipe. On est la petite nation avec notre petite culture et notre savoir-faire mais on est là avec notre collectif soudé... »

Ils l'avaient répété plusieurs fois avant ces mondiaux que l'objectif, c'était la médaille d'or. Ils voulaient plus qu'une troisième place cette fois-ci. Parce que si pendant des années, ils ont envié les autres, à force d'encaisser des coups, ils voulaient aussi en rendre. « La philosophie, c'était de viser plus haut au risque de tomber, » avoue Backscheider.

Le staff aussi attendait plus. C'est pour ça que les coaches avaient fait le choix cet hiver d'aligner à

chaque fois deux équipes sur les relais de Coupe du monde. Ils ont peut-être parfois eu peur, entre autres quand ils ont vu rentrer dimanche en France Jean-Marc Gaillard, malade, et que Maurice Manificat végétait il y a encore cinq jours dans son lit, fiévreux. Mais ils n'ont jamais renié leurs certitudes. C'est même ce qui « nous a sauvé », trace Faivre.

Jouve : « L'or la prochaine fois »

« Il y a cinq ans, on n'avait pas autant de possibilités qu'aujourd'hui, retient Manificat, qui a décidé de courir le relais après un essai

sur le 15 km classique mercredi (25^e). On a fait un choix osé en mettant Richard, un sprinter, en dernier relayeur mais ça a été payant. » Et d'ajouter : « Je pense qu'on pouvait légitimement rêver à mieux. »

L'euphorie s'est éloignée. Leur joie s'égarait peu à peu dans le mélange des souvenirs. Ils pensent déjà à monter encore plus haut, maintenant qu'ils sont bien installés. « On doit encore progresser pour aller sprinter pour la médaille d'or la prochaine fois », glisse Jouve.

Les pages se tournent, les chapitres défilent et l'histoire s'écrit.

Benoît PRATO



MA STATION À MOI Le champion de ski de fond évoque les endroits qu'il préfère dans la station

Montgenèvre, vue par Richard Jouve

Déjà remarquable sur les Jeux olympiques juniors en 2014, le fondeur de Montgenèvre Richard Jouve a depuis raflé bien des titres, comme lors des mondiaux de ski nordique, en Autriche, il y a quelques jours. Entre deux médailles, l'athlète livre ses coups de cœur sur la station qui l'a forgé.

Quelle est votre piste préférée à Montgenèvre ?

« En tant que fondeur, j'aime toujours me rendre au stade nordique. Mais pour le ski alpin, je dirais la descente depuis le Rocher de l'aigle : le sommet offre un panorama exceptionnel sur l'Italie et la vallée, on domine les montagnes, et la descente est très sympa. »

Où aimez-vous manger ?

« Presque toujours au Graal. C'est un endroit très central dans la station, tout le monde se connaît, le staff est très accueillant. On peut choisir de manger façon snack ou restaurant, et il y a une belle et grande terrasse au soleil. »

Où aimez-vous sortir ?

« Je ne suis pas quelqu'un qui sort beaucoup. Si le soir je vais boire un verre avec des amis, je



Richard Jouve est l'un des grands champions de Montgenèvre. Il avait été reçu en héros après les Jeux olympiques de PyeongChang (Corée du Sud), où il avait obtenu une médaille de bronze. Photos Le DL/Justin MOUREZ

retourne au Graal. En journée, pour changer, j'aime aussi aller aux Terrasses, le nouveau restaurant d'altitude qui a ouvert sur le versant du Chalvet. Ici aussi on a une très belle vue, depuis l'adret, en plein soleil. On y passe toujours un bon moment. »

Quelle activité préférez-vous en dehors du ski ?

« Et bien... pour moi, c'est le ski alpin, puisque

je fais toujours du ski de fond. J'ai très peu de temps pour moi pendant la saison d'hiver, alors si vraiment je peux avoir une journée à la maison entre deux courses, je chausse et je monte. Je faisais déjà du ski alpin quand j'étais tout petit, et je ne vois pas d'autre plaisir à saisir si je peux faire quelque chose pour moi. »

Propos recueillis par Valérie MERLE



Quand il a du temps libre, le médaillé olympique en ski de fond en profite pour faire... du ski ! Mais alpin cette fois.

Nocturne des skis de fond à Montgenèvre

Le front de neige de Montgenèvre a servi de cadre, mardi 12 février au soir, à la 1^o des 4 courses nordiques organisées par le Comité des animations nordiques présidé par Thierry Icart.

Une centaine de fondeurs se sont affrontés sur une boucle tracée par la Régie des remontées mécaniques de la station. Ronan Bellego, de l'OT de Montgenèvre, assurait l'animation.

CLASSEMENT PAR CATEGORIE ET PAR EQUIPE :

Filles U 9: Coline Charles/ Nala Jarque Vasquez.

Garçons U 11: Maël Charles / Solal Jonnard ; Niels Poiret / Grégory Nougaret.

Filles U 11: Isoline Peythieu /Liv Arnoux; Clarisse Peythieu / Thais Bonnardel;
Lilou Duport / Elina Sansonne.

Mixte U 11: Joséphine Icart /Gaspard Dordor; Heidi Desmalles / Jules Martin;
Lou Sumian/Alexis Fine.

Garçons U 13: Mahé Poinsonnet/Clément Richard; Victor Fisher/Tom Bordet;

Filles U 13: Solène / Louisa Sangnier;Chloé ; Pourtier/Alexia Le Barazer;
Elise Turin /Merrioon Grosjean.

Garçons U 15: MartinMeyer/Mathieu Arnaud ;

Filles U 15:Eloïse Rafaitin / Coline Martin; Mélia Bonnardel / Ninon Philip;
Léa Bordet/Telma Raffard.

Mixte U 15: Nino Sansonne / Anaëlle Duport.

Mixte U 20: Hugo Briançon / Thaïs Cordier.

Séniors garçons : Meihdi Khelifi / Anselme Roux; Camille Caparos / Brice Azam;
Simon Drouin/ Louis Smets.

Séniors filles: Chrystelle Conil / Hélène Hermitte; Nina et Miriam Meyer;
Camille Gentes/ Camille Bonnichon.

Séniors mixte: Jeanne Faggiano / Vincent Dubois; Mathilde Belin/Tristan Picat Ré;
Florent Duport/Sandrine Bellivier.



Nocturne des skis de fond aux Alberts

La 2^e nocturne de ski de fond (sur les 4 organisées par le Comité des animations nordiques) s'est courue mardi 19 février aux Alberts, sous une température de moins 5°.

Une boucle avait été tracée par le dameur du sivom Val Clarée sports nature autour de la piste de luge, ce qui offrait aux spectateurs une belle vue panoramique de la course.

Au micro, Patrick Monnet, de Névache, assurait l'animation, tandis que Luc Pascal et Arnaud offraient vin et jus de fruit chauds. Thierry Icart, président du Comité et moniteur de ski, veillait au bon déroulement des épreuves.

Les participants (ils étaient 226) et les fondeurs ont ensuite pu se restaurer sous la tente avec un repas préparé par les parents d'élèves. La prochaine nocturne est prévue mardi prochain à Val des Prés (au Serre, sous l'église).



Succès des jeudis de la lumière

Plus de 2 000 personnes se sont rassemblées, chaque jeudi soir, sur le front de neige de Montgenèvre pour assister aux soirées des jeudis de la lumière de cette saison hivernale. Le temps était magnifique permettant, ainsi, à toutes les familles présentes de goûter sereinement un spectacle de variétés sur neige qui a permis d'assister à un véritable show que les applaudissements des spectateurs sont venus célébrer.

En amont de la soirée, les enfants ont pu profiter du divertissement proposé par Sweety et Piou-Piou, respectivement les mascottes de la station de Montgenèvre et de l'ESF.



Un message de Guy Hermitte, Maire de la station, a permis de souhaiter la bienvenue à tous ceux présents sur le front de neige.

En ouverture, les moniteurs de l'ESF ont rappelé l'histoire du ski en présentant, successivement, toutes les techniques d'évolution de ces dernières années, accompagné par le fond sonore « *des bronzés font du ski* » et des extraits du film. Par la suite, les dameuses de la Régie des Remontées Mécaniques ont effectué un véritable ballet démontrant la technicité de leurs chauffeurs, sous la musique Never Say, Never Again de Michel Legrand (BO du film James Bond « *Jamais plus jamais* »). Puis, elles sont venues au ras du public, qui a pu les admirer de près, tandis que les conducteurs expliquaient aux enfants curieux et envieux de monter dans l'habitacle, les règles

essentielles de fonctionnement et de sécurité de ces engins. Au-delà, ce fut la double descente aux flambeaux des enfants (plus de 200) qu'ont pu admirer les parents ravis d'apprécier leurs progrès. Ce tableau terminé, ce fut au tour des chenillettes du 7^{ème} BCA de Grenoble d'évoluer en démontrant l'adaptabilité de ces engins au terrain, tant au transport de personnes, au ravitaillement, qu'aux techniques de combats, dans le contexte musical The ride of Walkiries de Richard Wagner présent dans le film « *Apocalypse Now* ». M. Ronan Bellego qui animait la soirée à longuement interviewé le chef du dispositif qui a commenté, pour le public, les conditions de vie des militaires en haute-montagne. Le clou de la soirée fut la combinaison de la descente aux flambeaux des moniteurs et du feu d'artifice qui s'est terminé sous les applaudissements nourris des spectateurs.

Un ballet à 180° des dameuses du domaine skiable qui a provoqué joie et l'admiration des spectateurs.









Front de neige de Montgenèvre
Les jeudis de la lumière 2019,
un vrai succès ...



Guy Hermitte participe à la 2^e convention annuelle des Maires de la Région Sud -Paca





750 maires de la région Sud mobilisés à Marseille pour accélérer la décentralisation

Le 28 février 2019, la Région organisait la 2e Convention annuelle des maires de la Région Sud au Parc Chanot, à Marseille. A un an des élections municipales et à l'approche des européennes, 750 maires et acteurs économiques se sont relayés pour réclamer davantage de pouvoir aux élus locaux.

Pour la deuxième année consécutive, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur avait donné rendez-vous aux maires du territoire à Marseille au parc Chanot. Ils étaient environ 750 à avoir répondu à l'appel du président de région Renaud Muselier. Le grand absent était l'hôte marseillais, Jean-Claude Gaudin. Bon nombre de maires de secteurs de Marseille étaient présents ainsi que des adjoints, mais pas celui qui dirige la ville depuis près de 25 ans. « *Je travaille avec ceux qui veulent venir, no comment* », balayait M. Muselier.

En ouverture de cette journée, Renaud Muselier s'est adressé aux quelque 1 200 personnes présentes dans le grand auditorium. Un discours dans lequel il est revenu sur l'action du conseil régional avant de se présenter en « *grand partisan de la décentralisation* ». Le ton de la journée était donné. L'heure allait être à un grand plaidoyer en faveur d'une plus grande autonomie pour les régions. Certains présenteront l'Europe comme solution et meilleur allié des régions.

Taxe d'habitation et gilets jaunes

Pierre-Paul Leonelli, qui représentait le maire de Nice, Christian Estrosi, a été le premier à s'exprimer : « *L'Etat se désengage, l'Europe prend le relais* ». Le maire de Toulon ensuite, Hubert Falco, a lui aussi fustigé l'action de l'Etat qui « *prive les habitants d'équipements de proximité* ». L'élu s'est notamment insurgé contre la suppression de la taxe d'habitation pour nombre d'habitants sans que l'Etat ne lui « *communiqua le montant qu'il versera en compensation à quelques mois de boucler le budget* ».

L'inévitable question du mouvement des gilets jaunes s'est également posée. Hubert Falco le qualifiait de « *mouvement compréhensible au départ et qui s'est mué en violence inacceptable ayant causé 300 000 € de dégâts à Toulon* ». Des dégâts qui « *auraient pu être évités si l'Etat ne manquait pas à son rôle* ». La présidente du département des Bouches-du-Rhône et de la métropole Aix-Marseille-Provence, Martine Vassal lançait quant à elle : « *On n'en serait pas là si le gouvernement avait plus écouté les élus de terrain* ».

Moins d'Etat et plus d'Europe

Pour tenter d'améliorer la situation, Dominique Bussereau, président de l'Assemblée des départements de France et président du département de Charente-Maritime, annonçait en fin de matinée : « *Le 13 mars, nous allons faire une proposition commune dans le cadre du grand débat en faveur d'une nouvelle phase de décentralisation* ». Il précise : « *On voit bien que les régions peuvent faire beaucoup plus en matière d'économie et d'emplois. Les départements peuvent faire plus en matière de solidarité territoriale et sociale* ».

La demande de plus d'autonomie ne vient pas seule. Renaud Muselier s'est, en effet, prononcé en faveur d'une plus grande collaboration avec l'Union européenne. « *Dans notre région, nous avons récupéré 3,4 milliards d'euros grâce à l'Europe. Elle a besoin de mieux se faire comprendre, car c'est toujours loin Bruxelles pour les habitants* », explique-t-il. « *Les anti-européens doivent regarder ce qui se passe actuellement en Grande-Bretagne et se rendre compte que l'Europe nous aide beaucoup* », conclut le président de la région. Les élections européennes se tiendront le 26 mai prochain.

(Source : Made in Marseille - <https://madeinmarseille.net/45327-convention-annuelle-maires-region-sud/>)

Une délégation des Maires des Hautes-Alpes et des Maires Ruraux du département, reçue à la Préfecture dans le cadre du grand débat national

Mme Cécile Bigot-Dekeyzer, Préfète des Hautes-Alpes, a reçu une délégation de Maires du département afin de lui remettre les cahiers citoyens ouvert dans toutes les mairies.



A cette occasion, Madame la Préfète a rappelé les fondamentaux du grand débat citoyen national ouvert par le Président de la République. En réponse, M. Marc Beynet a traduit les attentes des maires ruraux en ces termes « *l'ouverture des mairies a permis l'expression du malaise et des revendications des citoyens. En tant qu'intermédiaires entre eux et l'État, nous, les maires, ressortons confortés quant à l'attachement et la confiance que nos administrés nous portent* », tandis que M. Jean-Michel Arnaud faisait de même en soulignant le vœu des maires de voir principalement reconsidérer la loi NOTRe et a notamment demander l'instruction d'un Vademecum, notamment sur la compétence « eau et assainissement ».

Pour sa part, Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre, a été amené à répondre à une interrogation de M. Maurice Fortoul, journaliste, sur les questions particulières qui se posent dans les stations de sports d'hiver en indiquant « *qu'il s'agit de conforter la libre administration des communes et de renforcer les pouvoirs des Maires afin d'assurer, au plus près du terrain, le quotidien de l'administration. Quant aux stations, elles présentent la double caractéristique d'être inscrite dans l'espace rural, tout en constituant des pôles économiques, sociaux et touristiques qui faut appréhender de manière spécifique, en tenant compte des marques qu'elles représentent, alors qu'elles permettent à nombre de montagnards de continuer à vivre au pays tout en promouvant le respect de son environnement* ».



RECEPTION DE M. MARCEL CANNAT PRESIDENT DU SDIS DES HAUTES-ALPES



Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre, a eu l'honneur d'accueillir à la caserne des sapeurs-pompiers, M. Marcel Cannat, Vice-président du Conseil départemental et président du Conseil d'Administration du Sdis, accompagné du Colonel hors-classe Patrick Moreau, Directeur du Sdis, assisté de Pierre Collier, commandant du groupement nord des sapeurs-pompiers des Hautes-Alpes.

A cette occasion, il n'a pas manqué de mettre en exergue le dévouement, la compétence et l'efficacité de nos sapeurs-pompiers montgenévrais placés sous l'autorité de l'adjudant Mike Couprie. Il a souligné, aussi, le caractère familial que leur amicale promeut en intégrant ce que recouvre, pour chacun d'entre eux, le service d'autrui et l'obligation qu'ils se font d'intervenir tout temps sans délai, tandis que l'excellence des statistiques en témoigne.



Dans le même temps, le Maire de Montgenèvre a fait part à M. le Vice-Président Marcel Cannat des attentes et des besoins qu'implique l'accueil réitéré, en périodes de fréquentation intense de plus de 20 000 personnes auxquelles, il faut ajouter celles transitant par la RN 94, dont la moyenne de circulation est estimée à 8 000 véhicules, par jour, de moyenne. Par ailleurs, il a souligné tout l'engagement de la commune et de certains socioprofessionnel locaux auprès des sapeurs-pompiers.

En réponse, M. Marcel Cannat est intervenu comme suit : *« J'ai tenu, ce mardi, à rendre visite à nos sapeurs-pompiers de stations, à Montgenèvre, Puy-Saint-Vincent et Risoul, pour les assurer de tout mon soutien dans leur engagement de sapeur-pompier volontaire et remercier aussi leurs employeurs - publics ou privés, qui facilitent grandement leur disponibilité pour sortir en intervention.*

C'est pourquoi j'ai associé les Maires des stations à ces visites, puisqu'ils n'hésitent pas à embaucher du personnel saisonnier (policiers municipaux, hôtes d'accueil, etc.) qui est aussi sapeur-pompier volontaire et à même de prêter main forte pour la saison.

Les demandes, notamment pour secours à personne, sont de plus en plus nombreuses et nécessitent une constante organisation des effectifs et des moyens matériels. Mais n'oublions jamais que les sapeurs-pompiers sont là pour gérer les urgences et que quand ils sont engagés sur autre chose, ils peuvent être amenés à manquer ».



Nous tenons à remercier le Président de son engagement et de son appui dans la perspective d'une amélioration des moyens de notre centre, ainsi que leur modernisation en vue de les adapter aux caractères spécifiques de notre site transfrontalier.

C'est autour d'un petit-déjeuner amical que s'est clôturé cette visite officielle.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 FEVRIER 2019

	CONSEIL MUNICIPAL du mardi 26 février 2019 à 18h00 Compte rendu des délibérations	
	Délibérations soumises à l'approbation des conseillers municipaux	Version 01

Membres en exercice : 11

Présents (6) : Guy HERMITTE, Marc FORNESI, Michèle GLAIVE-MOREAU, Luc PASCAL, Jérôme SALOMON, Magali VEROT,

Pouvoirs (3) : Michel MEYER à Luc PASCAL,
Alexandra JANION à Magalie VEROT,
Françoise MILLE-SCHAACK à Jérôme SALOMON,

Absents (2) : Philippe GILARDINO, Francis ISAMBERT,

Secrétaire de séance : Marc FORNESI est élu, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire Guy Hermitte remercie chaleureusement les élus, qui ont pu se libérer, en un minimum de temps, afin de participer à cette séance exceptionnelle du Conseil Municipal en cette période de fréquentation touristique intense. Il rappelle que la saison se passe bien tandis que l'activité économique est soutenue.

En préambule de la séance, M. le Maire, Guy HERMITTE, propose un moment de recueillement à l'attention des quatre jeunes décédés dans un tragique accident de circulation, à Saint-Chaffrey, le samedi 16 février. Une pensée affective, et de soutien, est ainsi adressée à leurs familles.

Il aborde ensuite les principaux points à l'ordre du jour comme suit :

1) Le Caractère d'urgence de la séance

Conformément à l'article L 2121.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence de la convocation de ce soir avant de débattre de l'ordre du jour : « *En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc. Le maire en rend compte dès l'ouverture de la séance du conseil municipal qui se prononce sur l'urgence* ».

Seules les questions pour lesquelles existe une telle urgence peuvent faire l'objet d'une réduction de délai. Aucune autre question ne doit être portée à l'ordre du jour de la séance

convoquée en urgence. (Références : articles L.2121-11 et L.2121-12 du code général des collectivités ; CE, 31 déc. 1976, Élect. maire Sampolo, n° 01912).

La jurisprudence précise que le maire doit rendre compte des motifs qui ont justifié l'abrégement du délai. Elle prévoit également que le conseil municipal doit se prononcer sur l'urgence par une délibération spéciale qui constitue une formalité substantielle.

Dans ce contexte, M. le Maire expose les motifs qui l'ont conduit à réunir le conseil municipal en urgence afin de régler des dispositions d'ordres administratives et financières.

En effet, jusqu'à l'adoption du budget (ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

De même suite, afin de pouvoir déposer les dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), le Conseil Municipal doit délibérer en ce sens, afin d'autoriser le Maire à signer ces dites demandes. Compte-tenu que ces dossiers doivent être déposés pour le 28 février 2019, il y avait lieu de convoquer en urgence la séance du Conseil Municipal en date du 26 février 2019.

Après cette argumentation, le Maire demande au Conseil municipal de valider le caractère d'urgence de cette séance.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2) Budget 2019 - Autorisation d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement conformément à l'article L 1612-1 du CGCT

Le Maire, Guy Hermitte rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget (ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date), l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses de la section d'investissement, dans le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2018 (opérations d'équipement et études hors chapitre 16 « remboursement d'emprunts » et 27 « autres immobilisations financières ») s'élève à : 685 333,90 €. Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de 171 333,48€ (soit 25%)

Il est proposé au conseil municipal d'approuver cette procédure financière de paiement des dépenses d'investissement plafonnées jusqu'au vote du budget 2019.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3) Demandes de subvention – Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux : travaux captages

Conformément aux dispositions de l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales, la commission départementale d'élus a été réunie le 23 novembre 2018 a donné un avis favorable aux catégories d'opérations prioritaires, ainsi qu'aux taux minimaux de subvention applicables et présentés dans une circulaire.

Ces critères de priorisation doivent permettre d'accompagner l'investissement local dans une logique de projet et d'effet levier vers des projets structurants adaptés aux enjeux du territoire.

Les subventions d'investissement de l'Etat sont accordées pour les communes et leurs groupements sur le montant prévisionnel hors taxe de la dépense subventionnable.

Le taux d'intervention est de 20% minimum à 30% maximum de DETR par opération.

La signature des arrêtés préfectoraux n° 05-2018-02-06-1 du 06 février 2018, n° 05-2018-02-06-2 du 06 février 2018, n° 05-2018-02-06-3 du 06 février 2018 et n° 05-2018-02-06-4 du 06 février 2018 portant déclaration d'utilité publique l'instauration des périmètres de protection des captages d'eau potable de :

- Sagne Enfonza
- Bois de la Blanche
- Clos de la Vieille
- Doire aval et Lac Psychier

Les périmètres de protection immédiats de ces captages doivent faire l'objet d'une acquisition par la commune de Montgenèvre. Les servitudes instaurées sur les périmètres de protection rapprochés font l'objet d'indemnités versées par la commune de Montgenèvre. Des travaux doivent également être réalisés afin de mettre en conformité ces captages. Ces travaux consistent en la pose de clôture amovible autour des points de prélèvements, de travaux de génie civil et la pose de petits équipements sur certains ouvrages.

Le montant des :

- Acquisitions et indemnités de servitudes s'élèvent à : 30 546.20 €
- Travaux de mise en conformité s'élèvent à : 157 685 €

Le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant HT	Taux %
Etat – DETR	56 469,36	30
Département	9 825,00	5
Agence de l'Eau RMC	49 127,00	26
Sous-total 1 subventions publiques	115 421,36	61
Maître d'ouvrage 20% au minimum	72 809,84	39
- Autofinancement - Emprunt		
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	72 809,84	
TOTAL*	188 231,20	100

Afin de contribuer financièrement à ce projet conditionné par l'octroi de subventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 56 469.36€ au titre de la DETR.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

4) Demandes de subvention – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : chemin de l'histoire, réfection de voirie.

Conformément aux dispositions de l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales, la commission départementale d'élus a été réunie le 23 novembre 2018 a donné un avis favorable aux catégories d'opérations prioritaires, ainsi qu'aux taux minimaux de subvention applicables et présentés dans une circulaire.

Ces critères de priorisation doivent permettre d'accompagner l'investissement local dans une logique de projet et d'effet levier vers des projets structurants adaptés aux enjeux du territoire.

Les subventions d'investissement de l'Etat sont accordées pour les communes et leurs groupements sur le montant prévisionnel hors taxe de la dépense subventionnable.

Le taux d'intervention est de 20% minimum à 30% maximum de DETR par opération.

Dans le cadre de la politique de renforcement de l'attractivité de la station à travers la valorisation de notre patrimoine culturel et naturel riche, il est projeté d'aménager un sentier

historique et patrimonial, bordé de panneaux explicatifs avec des QR code numériques à « flasher » sur un smartphone, allant de Clôt Enjaime jusqu'à Clavière.

Ce chemin balisé qui emprunte la rue « historique centrale » de Montgenèvre nécessite la réfection de voirie et notamment la rue de l'Eglise. Cet aménagement permettant une balade d'environ 1h à pied et sans difficulté technique permettra de présenter aux visiteurs pas moins de 5 fontaines patrimoniales, 4 chapelles et une église, ainsi qu'une évocation de la route romaine historique du col de Montgenèvre.

Le coût de réfection de cette voirie est chiffré à 152 541,75 Euros HT (enrobé différencié de couleur).

Afin de contribuer financièrement à ce projet conditionné par l'octroi de subventions, il est proposé au Conseil Municipal :

Financement	Montant € HT	Taux %
Etat – DETR	45 762.52	30
Département	30 508.35	20
Région	30 508.52	20
Sous-total 1 subventions publiques	106 779.22	70
Maître d'ouvrage 30% au minimum - Autofinancement - Emprunt	45 762.52	30
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	45 762.52	
TOTAL*	152 541.75	100

- De solliciter l'aide du Conseil Régional PACA à hauteur de 30 508.52 € au titre du contrat de station ;
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental des Hautes-Alpes à hauteur de 30 508.52 € au titre du contrat de station.
- De solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 45 762.52 € au titre de la DETR.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5) Demandes de subvention – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : travaux du forum

Conformément aux dispositions de l'article L.2334-37 du code général des collectivités territoriales, la commission départementale d'élus a été réunie le 23 novembre 2018 a donné un

avis favorable aux catégories d'opérations prioritaires, ainsi qu'aux taux minimaux de subvention applicables et présentés dans une circulaire.

Ces critères de priorisation doivent permettre d'accompagner l'investissement local dans une logique de projet et d'effet levier vers des projets structurants adaptés aux enjeux du territoire.

Les subventions d'investissement de l'Etat sont accordées pour les communes et leurs groupements sur le montant prévisionnel hors taxe de la dépense subventionnable.

Le taux d'intervention est de 20% minimum à 30% maximum de DETR par opération.

Suite à la vente du bâtiment de la mairie Route d'Italie à Montgenèvre, les locaux administratifs vont devoir occuper un nouvel espace. Cette délocalisation se fera au bâtiment du Forum Route d'Italie et nécessitera des travaux d'aménagement intérieur.

Le montant des travaux s'élève à 26.215,76 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Financement	Montant € HT	Taux %
Etat – DETR	7 864.73	30
Sous-total 1 subventions publiques	7 864.73	30
Maître d'ouvrage 30% au minimum - Autofinancement - Emprunt	18 351.03	70
Sous-total 2 Maître d'ouvrage	18 351.03	70
TOTAL*	26 215.76	100

Afin de contribuer financièrement à ce projet conditionné par l'octroi de subventions, il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter l'aide de l'Etat à hauteur de 7 864.73 € au titre de la DETR.

Sur invitation du Maire, Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Pour terminer, le Maire Guy Hermitte informe les élus sur les deux sujets suivants :

1 – La Commission d'appel d'offres du 26 février 2019 a examiné le résultat du marché ouvert pour le recrutement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage concernant l'aménagement du Clot Enjaime. Ses conclusions seront soumises au prochain conseil municipal du 14 mars.

2 – Compte de la demande de certaines résidences de tourisme, il est envisagé de mettre en place des tarifs complémentaires de groupe dans la grille du Centre balnéoludique de à Durancia. On trouvera, ci-après, le détail de ces nouvelles conditions tarifaires.

Cette évocation ne provoque aucune opposition des élus présents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée, il est 18h30.

Parution du livre titré
« *Jazz aux frontières*
***Les Divas du Festival* »**
écrit par Guy Hermitte



« Après avoir vécu toutes ces soirées et profité de cette démarche fusionnelle que seule la musique peut offrir, je propose à chacun d'écrire ensemble nombre des souvenirs que « Jazz aux Frontières » lui rappelle. A ce moment, j'ai une pensée reconnaissante à l'égard de tous ceux qui contribuent à l'organisation et à tous les bénévoles sans lesquels le festival ne pourrait avoir lieu. Avec votre permission, nous allons accompagner plus particulièrement toutes ces dames, artistes de jazz ou non, qui méritent nos hommages admiratifs et respectueux. Pour chacune d'entre elles, sur la scène ou en dehors, nous allons célébrer leur talent, leur élégance, leur délicatesse et cette humanité que le titre de ce livre veut leur signifier.

Guy HERMITTE

*Maire de Montgenèvre
Président de l'Office de Tourisme »*

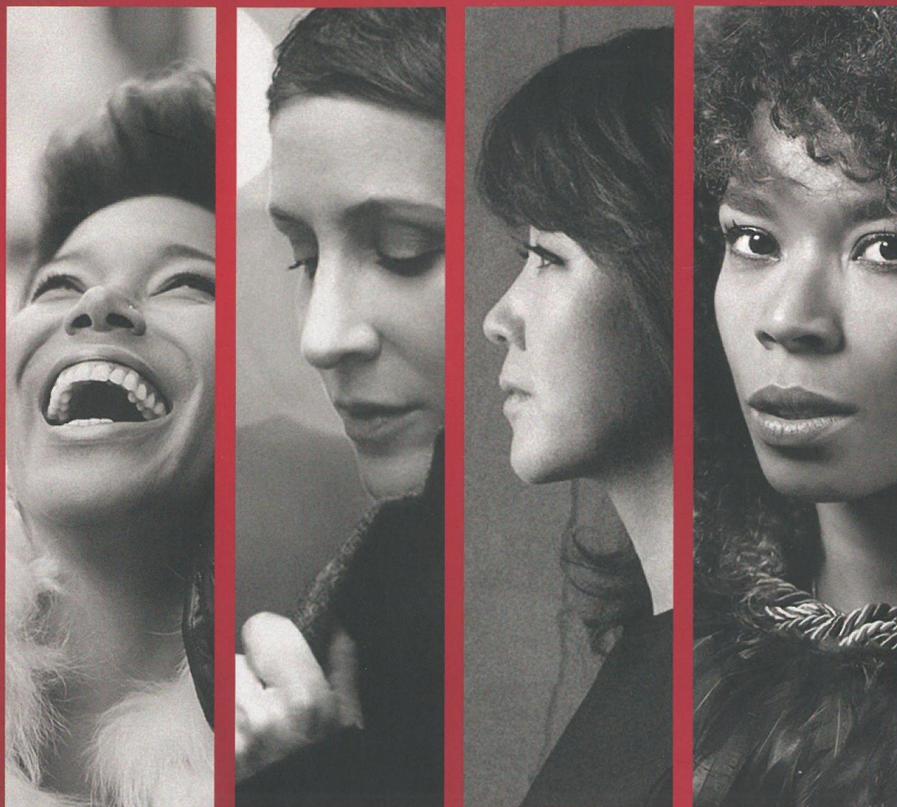
A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'G' and 'H' followed by the initials 'GH'.

Cet ouvrage est en vente à l'Office de Tourisme et à la Mairie
au prix de 19,50 €
au seul profit des entités publiques de la station, ci-dessus, citées.

MONTGENEVRE

PRODUCTIONS

GUY
HERMITTE

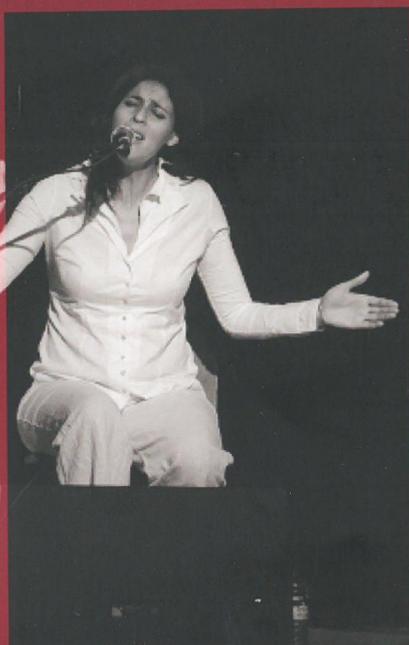


JAZZ AUX FRONTIÈRES

Les **Divas**
du Festival

JAZZ AUX FRONTIÈRES

Les Divas du Festival



Souad Massi

une
fascinante
alchimie



PRIX : 19,50€

Notre festival de jazz a été créé en 2009, comme un audacieux pari, sous le titre « Jazz in Montgenèvre ». Aujourd'hui, parcourir l'histoire authentique de cette manifestation au travers de témoignages divers, rigoureusement consignés dans ce livre, nous est apparu comme un hommage intéressant pour tous ceux qui ont contribué à son succès depuis 9 années. Car, il est toujours heureux de constituer une mémoire patrimoniale, nécessaire à tous ceux qui identifient Montgenèvre comme un village, où il se passe des choses et où il fait bon revenir. Oui. L'évènement se passe en montagne, dans un cadre d'une grande beauté, à 1850 mètres d'altitude. L'atmosphère y est bon enfant, et, pour une poignée d'euros, tout un chacun peut s'offrir une collection de spectacles de qualité. Trois soirs durant ! Franchement, qui a mieux à offrir ? Mais, où se tiennent de telles réjouissances ? A Montgenèvre et nulle part ailleurs.

Mais pas seulement. Ce livre s'impose aussi comme le souvenir d'une aubaine partagée. Croyez-moi. Tous ceux, en effet, qui ont eu la chance de découvrir, ou de retrouver ici, de grandes figures du jazz actuel, ne peuvent faire fi de cette fascinante alchimie qui aura permis l'existence de Jazz aux frontières.

Cette manifestation n'aurait pas vu le jour, sans l'alliance ténue et subtile de détenteurs des cordons de la bourse et d'artistes de renom, tentés de faire l'école buissonnière, loin des lieux consacrés, tels Montreux, Marciac, Vienne, Juan-les-pins et Paris. Faire un détour par un point minuscule affiché sur une carte routière, pour offrir le meilleur d'eux-mêmes, c'est magique, non ?

Or cela, le public, parfois blasé à trop vouloir consommer, dédaigne les circonstances mêmes de ce qui leur a apporté satisfaction. Le bonheur relève rarement d'un hasard de fortune, il est toujours le fruit d'un cheminement lent et invisible. Toute programmation artistique est l'obligée d'une telle alchimie. Sans dévoiler en détail les coulisses des évolutions (transactions passées) présentes ou futures, il nous est apparu pertinent d'éclairer les esprits, un tantinet marchandisés, sur les conditions de la création d'un tel festival et, peut-être aussi, sur le prodige de sa pérennité. Rares sont les rendez-vous qui perdurent.

Enfin, ce livre se fera l'éternel écho d'étincelants moments de fête, d'applaudissements passionnés, et de délicieux instants de ravissement. Non sans une tendre nostalgie, chacun pourra dire : « Maceo Parker, Erik Truffaz, Omar Sosa, Belmondo et Jacky Terrasson, Manu di Bango, avec une mention toute particulière d'affection envers China Moses, Stacey Kent, Yun Sun Nah, à qui avons voulu rendre un hommage particulier. Mais, oui, j'y étais ! Et, attention, il n'y avait pas qu'eux : Robyn Bennett, Charles Pasi, les Glossy Sisters, et bien d'autres encore : les futurs grands de la scène du jazz à venir.

En tout cas, nous allons nous employer à les inviter à l'intention de tous ceux qui nous suivent fidèlement depuis toutes ces années...